

La version française figure ci-dessous.

Policy on Exam Postings in the Library

THAT the March 17, 1994 Senate resolution on exam postings be revised to read: "that past examination papers be made available to students and that these examinations be accessible through the library in electronic format. An exemption can be authorized **ON A COURSE BY COURSE BASIS** by the Senate Committee on Teaching and Learning and that these exemptions be brought to the attention of the Library as it can post the reason for the absence of the examination. In addition, exemptions should be reviewed by the Senate Committee on Teaching and Learning before November of each academic year."

THAT those courses which are deemed eligible for exemption to the Senate exam policy be required to provide the library with a sample exam, indicating the general format and style of testing for the course.

Approved by Senate: April 19, 2001

Politique concernant le dépôt dans la bibliothèque des examens

QUE la résolution adoptée par le Sénat le 17 mars 1994 sur le dépôt dans la bibliothèque des examens soit modifiée comme suit : "que les textes des examens précédents soient mis à la disposition de la population étudiante dans la bibliothèque, sous forme électronique. Le Comité de l'enseignement et de l'apprentissage peut autoriser des exemptions pour **UN SEUL COURS À LA FOIS** et que ces exemptions pour les examens soient portées à l'attention de la bibliothèque, qui peut indiquer la raison de l'absence de l'examen. En outre, les exemptions devraient être révisées par le Comité de l'enseignement et de l'apprentissage avant novembre de chaque année scolaire.

QUE, dans le cas des cours auxquels s'appliquent les directives du Sénat pour l'exemption de dépôt, un examen-échantillon indiquant la forme générale et le genre du test utilisé soit remis à la bibliothèque.

Approuvée par le Sénat : le 19 avril 2001